



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE DE SOFTBALL  
CANADA

9 novembre 2024  
Saskatoon, SK

**PROCÈS-VERBAL**

# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024**

Samedi 9 novembre – 14h00 à 16h00

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2023
4. Rapport du président
5. Rapport du vérificateur et états financiers au 31 mai 2024
6. Nomination des vérificateurs pour l'exercice prenant fin le 31 mai 2025
7. Constitution et statuts (aucun en 2024)
8. Règlement fonctionnels particuliers
  - a. Championnats canadiens
9. Affaires nouvelles
  - a. Élections
  - b. Temple de la renommée
  - c. Congrès de Softball Canada 2025
10. Autres affaires
11. Fin de la réunion

Le président Neiles ouvre la réunion. Il indique que Softball Canada respecte et reconnaît que la réunion a lieu sur le territoire du Traité 6 sur la terre natale du peuple Métis, et réaffirme nos relations qui ont été établies par nos ancêtres par notre traité à gérer ce territoire et de chercher des bienfaits mutuels sur ce territoire aussi long que la pelouse pousse, le soleil brille et la rivière coule.

Le président Neiles souhaite la bienvenue à tout le monde et présente le comité de vérification des pouvoirs. Il nomme Guy Jacobson (SK) et Don Klym (MB) comme scrutateurs officiels pour les élections, et Angela Ballantyne comme secrétaire pour enregistrer le procès-verbal. Le rapport des votes du comité de vérification des pouvoirs est le suivant :

Associations provinciales/territoriales	35 votes
Conseil d'administration	7 votes
Total	42 votes

### **Règles de procédure**

Les règles de l'Assemblée générale de Softball Canada telles qu'indiquées dans la documentation de l'AGA 2024 et l'autorité parlementaire pour la réunion est le Robert's Rules of Order, édition 12-1.

La section 7.1.d. des statuts de Softball Canada indique que « le quorum d'une assemblée des membres doit être composé des délégués et des directeurs membres représentant une majorité de votes admissibles à l'assemblée ». Le président Neiles déclare qu'il y a quorum et que l'Assemblée des membres de Softball Canada ouvre à 14h02, le samedi 9 novembre 2024 à Saskatoon, en Saskatchewan.

La réunion est accélérée pour être plus efficace. Pour les avis de la Proposition 1 (Ordre du jour), 2 (Procès-verbal de l'Assemblée précédente), 3 (Rapport du président), 4 (Rapport du vérificateur et états financiers) et 5 (Ouseley Hanvey Clipsham Deep LLP nommé comme vérificateur pour l'année prenant fin le 31 mai 2024) sont votés par ordre de consentement, ce qui signifie une seule proposition pour tous les approuver.

# PROPOSITIONS – PRÉSENTÉES DANS LA SALLE

## Un bloc de proposition

**Proposée par:** Debbie Malisani (ON)

**Appuyée par:** Jeff Ellsworth (Î.-P.-É.)

### AVIS DE PROPOSITION #1

Tel que proposé dans la salle

Que l'ordre du jour du Congrès de Softball Canada 2024 soit adopté avec le pouvoir d'y ajouter.

### AVIS DE PROPOSITION #2

Tel que proposé dans la salle

Que le procès-verbal du Congrès de Softball Canada 2023 à Niagara Falls en Ontario soit adopté.

### AVIS DE PROPOSITION #3

Tel que proposé dans la salle

Accepter le rapport du président au nom du conseil d'administration de Softball Canada.

### AVIS DE PROPOSITION #4

Tel que proposé dans la salle

Adoption du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 mai 2024 tels que présentés.

### AVIS DE PROPOSITION #5

Tel que proposé dans la salle

Que Ouseley Hanvey Clipsham Deep LLP soit nommé comme vérificateur pour l'exercice prenant fin le 31 mai 2025.

RECOMMANDATIONS FINALES : **Adoptée**

# PROPOSITIONS – RÉGLEMENTS FONCTIONNELS PARTICULIERS

## AVIS DE PROPOSITION #1

Soumis par: Conseil d'administration de Softball Canada

Proposé par: Jackie Dugger (Conseil)

Appuyé par: Neil Teague (Conseil)

**RÉFÉRENCE** : (Section, article, numéro, page, etc.)

Partie Un, Art. 2.1 c) ii) (p. 236)

### CONSIDÉRANT QUE (l'Article comme il est formulé actuellement)

ii) Le tableau des droits d'organisation est le suivant:

#### Balle rapide

Masculin	25 000 \$
Féminin	6 000 \$
U23 Masculin	12 500 \$
U23 Féminin	4 000 \$
U20 Masculin	6 000 \$
U19 Féminin	8 000 \$
U17 Masculin	4 000 \$
U17 Féminin	8 000 \$
U15 Masculin	4 000 \$
U15 Féminin	8 000 \$

#### Balle lente

Masculin/Féminin	5 000 \$
------------------	----------

### QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Proposition. Déclarer si révision, addition ou suppression)

#### RÉVISION

#### Balle rapide

Masculin	25 000 \$
Féminin	6 000 \$
<b>U23 Masculin</b>	<b>10 000 \$</b>
<del>U23 Féminin</del>	<del>4 000 \$</del>
U20 Masculin	6 000 \$
<b>U19 Féminin</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>U17 Masculin</b>	<b>6 000 \$</b>
<b>U17 Féminin</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>U15 Masculin</b>	<b>6 000 \$</b>
<b>U15 Féminin</b>	<b>10 000 \$</b>

#### Balle lente

Masculin/Féminin	<b>8 000 \$</b>
------------------	-----------------

#### JUSTIFICATION

Les coûts de Softball Canada (vols, hébergement, indemnités journalières) pour envoyer des superviseurs, des AEC/DAEC et des officiels aux Championnats canadiens ont augmenté en raison de l'inflation, donc une révision des frais d'accueil est nécessaire.

Les Championnats U15/U17/U19 du côté féminin attirent régulièrement plus de 20 équipes et ont apporté des excellents profits pour les hôtes, donc une augmentation est justifiée. Ces événements reçoivent plusieurs soumissions tôt dans le processus.

Les Championnats U15/U17 du côté masculin ont été introduits à un tarif d'accueil inférieur (4 000 \$) pour attirer les hôtes. Les Championnats sont maintenant pleinement établis et attirent régulièrement entre 8 et 12 équipes.

L'événement U23 masculin attire régulièrement 6 à 8 équipes, donc une réduction est de mise.

Les Championnats de balle lente masculin/féminin attirent plus de 32 équipes combinées. Bien qu'ils n'aient généralement pas de frais d'entrée, il existe de nombreuses autres opportunités pour l'hôte de gagner de l'argent avec ce nombre de participant(e)s.

Le Championnat canadien féminin U23 n'est plus offert.

Enfin, les Championnats U15/U17 seront renommés de Garçons/Filles à masculin/féminin pour être cohérents avec la terminologie utilisée pour les Coupes du monde de la WBSC (surtout en anglais).

Les nouveaux frais d'organisation entreront en vigueur pour les Championnats canadiens 2026, car les accords d'organisation pour 2025 sont déjà en place.

#### **IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Province/Territoire, Individu)**

Augmentation totale de 10 500 \$ payés par les hôtes à Softball Canada.

Recommandations finales: **Adoptée**

## AVIS DE PROPOSITION #2

Soumis par: Conseil d'administration de Softball Canada

Proposé par: Jackie Dugger (Conseil)

Appuyé par: Neil Teague (Conseil)

**RÉFÉRENCE** : (Section, article, numéro, page, etc.)

Partie Un, Art. 2.1 d) i) (p. 236)

### **CONSIDÉRANT QUE (l'Article comme il est formulé actuellement)**

d) Laissez-passer

i) Des laissez-passer de tournoi sont remis jusqu'à concurrence du maximum permis suivant:

Joueurs 17

Entraîneurs et gérants 5

Préposé(e) au bâton 1

### **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Proposition. Déclarer si révision, addition ou suppression)**

#### **RÉVISION**

d) Passes

i) Des **passes de participant(e)s** sont remis jusqu'à concurrence du maximum permis suivant **selon la liste officielle des athlètes**:

Athlètes 17 **(20 en balle lente féminine et maître masculin)**

Entraîneur(e)s et gérant(e)s 5

Préposé(e) au bâton 1

#### **JUSTIFICATION**

Ménage. Les équipes de balle lente féminine et maître masculin ont droit à jusqu'à 20 athlètes sur leur liste officielle des athlètes.

#### **IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Province/Territoire, Individu)**

Coût de jusqu'à trois passes de participant(e)s additionnel(le)s par équipe dans les catégories de balle lente féminine et maître masculin. Épargne aux hôtes des participant(e)s qui partagent leur passe.

Recommandations finales: **Adoptée**

## AVIS DE PROPOSITION #3

Soumis par: Conseil d'administration de Softball Canada

Proposé par: Brooks Penrod (Conseil)

Appuyé par: Robb Andison (Conseil)

**REFERENCE** : (Section, article, number, page, etc.)

Partie Deux, Art. 2.6 d) (p. 240)

### **CONSIDÉRANT QUE (l'Article comme il est formulé actuellement)**

d) Aucune joueuse/joueur de la catégorie d'âge U19, ou moins, ne peut exercer le statut de non-résident d'une province (« importé »).

### **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Proposition. Déclarer si révision, addition ou suppression)**

**SUPPRESSION**

### **JUSTIFICATION**

Certain(e)s athlètes importé(e)s d'âge U19/U20 pourraient aider des équipes à participer et faire compétition aux Championnats canadiens U23 et masculin/féminin de balle rapide. Le comité des Championnats canadiens l'a permis dans le passé pour améliorer le tournoi.

### **IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Province/Territoire, Individu)**

Aucune

Recommandations finales: **Adoptée**



## AVIS DE PROPOSITION #4

Soumis par: Conseil d'administration de Softball Canada

Proposé par: Brooks Penrod (Conseil)

Appuyé par: Robb Andison (Conseil)

**RÉFÉRENCE** : (Section, article, numéro, page, etc.)

Partie Trois (BL), Art. 2.1 a) iv) (p. 245)

### **CONSIDÉRANT QUE (l'Article comme il est formulé actuellement)**

iv) Si 20 équipes ou plus sont inscrites, les équipes seront divisées en deux groupes et chacune jouera des équipes dans leur groupe. Dans la ronde de championnat, les 2 premières équipes dans chaque groupe auront 2 « vies » et les 2 équipes suivantes n'auront qu'une seule « vie ».

### **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Proposition. Déclarer si révision, addition ou suppression)**

#### **RÉVISION**

iv) Si **18** équipes ou plus sont inscrites, les équipes seront divisées en deux groupes et chacune jouera des équipes dans leur groupe. Dans la ronde de championnat, les 2 premières équipes dans chaque groupe auront 2 « vies » et les 2 équipes suivantes n'auront qu'une seule « vie ».

#### **JUSTIFICATION**

Avec 18 équipes inscrites, on formerait deux groupes de 9 équipes et chaque équipe jouerait 8 parties en ronde préliminaire. Les commentaires des équipes sont d'éviter d'utiliser un format modifié en ronde préliminaire lorsque possible.

### **IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Province/Territoire, Individu)**

Aucune

Recommandations finales: **Adoptée**

## AVIS DE PROPOSITION #5

Soumis par: Conseil d'administration de Softball Canada

Proposé par: Robb Andison (Conseil)

Appuyé par: Kareena Zanolli (Conseil)

**RÉFÉRENCE** : (Section, article, numéro, page, etc.)

Partie Quatre (BR), Art. 2.1 c) iii) b) (p. 258)

### **CONSIDÉRANT QUE (l'Article comme il est formulé actuellement)**

b) Le total de points marqués dans toutes les parties, avec un maximum de 10 points marqués par partie, sera utilisé.

### **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Proposition. Déclarer si révision, addition ou suppression)**

#### **REVISION**

b) Le total de points marqués dans toutes les parties, ~~avec un maximum de 10 points marqués par partie,~~ sera utilisé.

#### **JUSTIFICATION**

Le maximum de 10 points marqués par partie a été mis en place lorsque les points marqués était le prochain critère après les plus/moins et les équipes prenaient avantage pour marquer autant que possible. Maintenant que les points contre sont devant les points marqués dans les critères de bris d'égalité, les équipes placent plus d'importance sur prévenir des points et le maximum de points marqués n'est pas si important. Les critères de bris d'égalité devraient utiliser le pointage final actuel des parties pour les points pour et contre.

#### **IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Province/Territoire, Individu)**

Aucune

Recommandations finales: **Adoptée**

## AVIS DE PROPOSITION #6

Soumis par: Conseil d'administration de Softball Canada

Proposé par: Bob Stanton (Conseil)

Appuyé par: Kareena Zanolli (Conseil)

**RÉFÉRENCE** : (Section, article, numéro, page, etc.)

Partie Six, Art. 12 (p. 268)

### **CONSIDÉRANT QUE (l'Article comme il est formulé actuellement)**

La limite annuelle sera de cinq (5) candidatures retenues, excluant la catégorie des Précurseurs.

Jusqu'à cinq (5) candidatures peuvent être admises au Temple de la renommée de Softball Canada à chaque année. À moins de circonstances spéciales, seulement les candidatures provenant de la région qui accueille l'assemblée annuelle lors de cette année seront considérées. Les Précurseurs peuvent être intronisés en tout moment à la discrétion de Softball Canada.

### **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (Proposition. Déclarer si révision, addition ou suppression)**

#### **ADDITION**

NOTE : Dans des circonstances particulières, le Conseil d'administration en conjonction avec le comité du Temple de la renommée, peut ajouter des membres additionnels au-delà de la limite annuelle de cinq (5) intronisé(e)s.

#### **JUSTIFICATION**

Ceci donnera de la flexibilité à Softball Canada d'ajouter des intronisé(e)s additionnel(le)s au Temple de la renommée s'il y a une liste de personnes méritantes à reconnaître qui commence à s'empiler.

### **IMPLICATIONS FINANCIÈRES (Softball Canada, Province/Territoire, Individu)**

Coûts possibles à Softball Canada pour les intronisé(e)s additionnel(le)s (voyage, hôtel, billets, etc.)

Recommandations finales: **Adoptée**

Vu que son poste n'était pas sujet à l'élection, le président Neiles a présidé les élections.

Conformément aux règlements administratifs nouvellement adoptées, les élections étaient les suivantes

- 3 directeurs/directrices au large (termes de 3 ans)
- 2 directeurs/directrices au large (termes de 1 an)

Il a été note que la clause de représentation de genre dans les statuts nouvellement révisés qui stipule un maximum de 60% des directeurs/directrices peuvent s'identifier comme un genre selon la composition de genre actuelle des directeurs/directrices restant(e)s et les candidat(e)s à l'élection n'excèdent pas la limite de genre si que tou(te)s les candidat(e)s sont élu(e)s.

Les cinq candidat(e)s pour les cinq postes disponibles ont été présenté(e)s sur un seul scrutin écrit et chaque candidat(e) devait avoir 50% + 1 des votes afin d'être élu(e)s.

Jackie Dugger et Vanessa Kosteroski ont indiqué leur volonté de servir les termes d'un an et ont été élues pour ces postes de directrices.

Brooks Penrod, Bob Stanton et Kareena Zanolli ont été élu(e)s comme directeurs/directrices et serviront un terme de trois (3) ans.

#### AFFAIRES NOUVELLES AVIS DE PROPOSITION #1

Affaires nouvelles

Tel que proposé dans la salle

**Proposé par:** Gary MacDonald (SK)

**Appuyé par:** Hillary Pineau (N.-B.)

Accepter le nom des personnes suivantes qui seront intronisés au Temple de la renommée de Softball Canada 2024 à Saskatoon, en Saskatchewan.

ATHLÈTE – Trevor Ethier, SK  
ATHLETE – Dean Holoien, SK  
ATHLETE – Keith Mackintosh, SK  
BÂTISSEUR – Bryan Kosteroski, SK  
ENTRAÎNEUR – Don Bates, SK  
OFFICIEL – Gary Skjerven, SK

Recommandations finales : **Adoptée**

#### AFFAIRES NOUVELLES AVIS DE PROPOSITION #2

Affaires nouvelles

Tel que proposé dans la salle

**Proposé par:** Chris Hopewell (N.-É.)

**Appuyé par:** Jeff Ellsworth (Î.-P.-É.)

Que Softball Nouvelle-Écosse accueille le Congrès et d'AGA 2025 de Softball Canada à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 5 au 8 novembre 2025.

Recommandations finales : **Adoptée**

## **CONCLUSION**

Après l'AGA, des reconnaissances et des prix ont été attribués aux personnes suivantes :

- Vanessa Kosteroski – Bénévole de l'année
- Darryl Helmer – Arbitre de l'année (balle rapide)
- Gary MacDonald et Guy Jacobson de Softball Saskatchewan ont été présenté avec une plaque pour les remercier d'avoir organisé l'AGA et Congrès 2024 de Softball Canada avec succès.

Vu que toutes les affaires de l'ordre du jour approuvé ont été conclus, le président Neiles a déclaré le Congrès 2024 de Softball Canada complété à 14h40.